



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 19/10/2026

Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2026 : informations pratiques concernant la prochaine grande enquête sur l'agriculture de la région.

D'octobre 2026 à février 2027, des agriculteurs des Pays de la Loire seront invités à participer à l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA 2026), une opération statistique majeure organisée par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Réalisée entre les recensements agricoles, cette enquête permet de comprendre les évolutions du secteur et d'éclairer les décisions publiques en faveur des exploitants.

Une enquête utile pour tous

L'ESEA est une enquête qui permet de :

- mesurer les transformations des exploitations (taille, main-d'œuvre, productions, etc.) ;
- adapter les politiques agricoles (PAC, aides à l'installation, transition écologique) ;
- anticiper les défis comme les aléas climatiques ou la méthanisation.

En Pays de la Loire, où l'agriculture joue un rôle clé, cette enquête permettra de mieux accompagner les transitions et de valoriser le travail des exploitants.

Les réponses restent confidentielles et exclues de tout usage fiscal ou contrôle réglementaire. Les données, anonymes et protégées, servent à représenter la réalité du terrain.

Les thèmes clés de l'édition 2026

Cette année, l'enquête aborde des sujets d'actualité :

- coopération entre exploitations (partage de matériel, main-d'œuvre, infrastructures) ;
- impact du climat sur les choix de production ;
- gestion des déjections animales et méthanisation ;
- bien-être animal (logement des bovins, porcins, volailles).

Une enquête nécessaire et réduite au strict minimum

L'enquête permet de produire des données qui ne sont pas disponibles de manière harmonisée par ailleurs. Lorsque ces données sont déjà disponibles, elles sont mobilisées.

Ainsi, la récupération seule du numéro d'exploitation d'élevage permet de mobiliser les informations déjà disponibles dans la base de données nationale d'identification (BDNI), de même que le seul numéro d'exploitation viti-vinicole permet de faire le lien directement avec le casier viticole informatisé. Enfin la mobilisation des données PAC permet de n'enquêter que celles non couvertes par les déclarations PAC des exploitants.

Comment ça se passe ?

Prise de contact : les agriculteurs concernés recevront un courrier officiel, suivi d'un appel pour fixer un rendez-vous.

Les enquêteurs ne viendront jamais sans préavis. Ils seront identifiables via une carte professionnelle. En cas de doute, les exploitants peuvent contacter directement le service régional de l'information statistique et économique (SRISE) de la DRAAF des Pays de la Loire.

Déroulement : un échange en face-à-face d'environ une heure, avec des données partiellement pré-remplies (surfaces PAC, cheptels, etc.) pour simplifier la démarche.

Cadre légal : cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, par le Comité du label de la statistique publique. La participation des exploitants est précieuse pour la filière et obligatoire.

Contact :

Marc Joubert – Chef du pôle Enquêtes - SRISE Pays de la Loire

02 72 74 72 40 | enquetes.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

DRAAF Pays de la Loire

5 rue Françoise Giroud,

CS 67516 - 44275 Nantes Cedex

En savoir plus :

Consulter le [site de la DRAAF](#)